

**Syndicat du bassin versant de l'Oise aval Axonaise**

## Travaux de désembâclement de la rivière Oise

### Programme 1 Tranche 1

#### Compte-rendu de la réunion de piquetage du 27 septembre 2018

<b>Lieu :</b>	Parking place de la mairie de Sissy à 9h30			
<b>Maître d'ouvrage :</b>	<b>Maître d'œuvre :</b>	<b>Entreprise :</b>		
Syndicat du bassin versant de l'Oise Aval Axonaise	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques	NINO MASCITTI SA		
<b>Nom, Prénom:</b>	<b>Organisme :</b>	Présent	Absent	Excusé
MACHU Jean-Michel	Président du Syndicat	×		
THUET Maurice	1 <sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat	×		
DESMAZES Thierry	3 <sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat	×		
PREVOST Jean-Claude	Membre du bureau du Syndicat	×		
GRADELET Bruno	Membre du bureau du Syndicat	×		
LEGROS Gérard	Délégué du Syndicat	×		
HIMPENS Patrice	Délégué du Syndicat	×		
MOUNY Gérard	Délégué du Syndicat	×		
BOUTEILLER Denis	Délégué du Syndicat	×		
DE PRIESTER Philippe	Délégué du Syndicat	×		
LEGRAND Michel	Délégué du Syndicat	×		
WALLET Daniel	Délégué du Syndicat	×		
BETHUNE Gérard	Délégué du Syndicat	×		
PIOT Régis	Délégué du Syndicat	×		
LENTE Michel	Délégué du Syndicat	×		
GAMBIER Léon	Délégué du Syndicat	×		
DA FONSECA André	VNF	×		
BARBIER Mickael	MASCITTI NINO	×		
	Agence de l'eau Seine-Normandie			×

- Cette réunion de piquetage concerne les travaux de désembâclement sur la rivière Oise (tranche 1). Ces travaux ont été confiés, après appel d'offres, à l'entreprise NINO MASCITTI SA – (siège : 6, rue des Bucherons – B.P. 78 – 02 602 VILLERS COTTERETS).

## SITUATION ACTUELLE :

Suite au diagnostic des embâcles réalisé durant le mois de juin 2018 ainsi qu'au travail des délégués du Syndicat de rivière du bassin de l'Oise Aval Axonaise, 25 embâcles présentant un risque ont été inventoriés et doivent être traités par l'entreprise.

Afin de faciliter le travail de l'entreprise, ces embâcles ont été photographiés et cartographiés afin de faciliter leurs repérages et leurs gestions durant le chantier.

L'entreprise interviendra sur les embâcles depuis les rives de l'Oise à l'aide d'une pelle hydraulique, une barge et d'une équipe de bucheron.

Une carte de localisation des embâcles a été envoyée dans les mairies concernées. Ci-dessous la liste des embâcles :

Commune	N° GPS	Type	Branches d'arbre	Bois morts < 5m3	Bois morts > 5m3	Arbre < 10m3	Arbre > 10m3
Lucy	4	B				1	
Lucy	6	B				1	
Ribemont	8	B		1			
Ribemont	9	B				1	
Ribemont	16	A		1			
Chatillon	17	A					1
Chatillon	18	A			1		1
Chatillon	19	A					1
Chatillon	20 et 21	A			1		
Chatillon	23	A	1				
Chatillon	24	A	1				
Chatillon	25	A		1			
Chatillon	26	A	1				
Chatillon	28	C			1		2
Sissy	31	B			1	1	
Achery	32	B					1
Achery	33	B		1			
Danizy	34	B					1
La Fère	35	C				1	
La Fère	36	C					1
Mont d'origny	37	B					1
Mayot	38	B				1	
Beautor	39	C					1
Beautor	40	C			1		

*Liste des embâcles de la campagne 2018*

## DETAIL DES TRAVAUX :

Le retrait des embâcles est effectué de la manière suivante :

- Les amas de branches et autres débris bloqués au niveau des ouvrages d'art sont entièrement retirés.
- Les embâcles problématiques en zones urbanisés sont entièrement retirés.
- Les embâcles problématiques en zones naturelles ou agricoles sont entièrement retirés s'ils ne sont pas ancrés en berge, ou partiellement retirés s'ils sont ancrés en berge : déplacement ou maintien de la souche pour stabiliser le pied de berge et diversifier les habitats aquatiques.
- Les embâcles non problématiques sont conservés dans le lit de l'Oise afin de diversifier les habitats aquatiques et préserver la biodiversité.



Embâcle sur la commune de Beautor



Embâcle sur la commune de Châtillon-sur-Oise

#### POINTS COMPLEMENTAIRES :

- La pelle récupère le bois et le dépose en haut de berge sur des zones le permettant et hors zone inondable
- Le bois valorisable sur les secteurs accessibles sera débité en 2m.
- En fonction de l'occupation des sols et des accès, les produits de coupe inférieurs à 8 cm non valorisables seront de préférence broyés.
- Sur les secteurs boisés, une mise en andain des produits de coupe sera effectuée hors zone inondable pour une décomposition naturelle.

#### REMARQUES :

- Les travaux sont financés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (40%).



- Sans aucune observation et remarque, dans un délai de 8 jours, les informations de ce compte-rendu sont jugées acceptées.
- Le suivi de ces travaux fait l'objet de réunions de chantier hebdomadaires. Toute personne qui le souhaite peut y participer.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux de désembâclement, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
  - M. Dominique MASCITTI – Entreprise MASCITTI ..... 06.12.43.28.43
  - M. HUCHET William – Union des syndicats ..... 03.23.20.36.74

#### LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

- La prochaine réunion de chantier vous sera communiquée prochainement en fonction de l'avancement de l'entreprise.

Rédigé le 27 septembre 2018 à 15H36

Le service technique,